

Chinon Actus

VILLE DE CHINON

N° 17 | juillet 2022

Nocturne Artisanale

SAMEDI 9 JUILLET
18H - MINUIT

CHINON

MARCHÉ ARTISANAL
SPECTACLES DE RUE ET MUSIQUE

La ville présente

VILLE DE CHINON

Artisanat et spectacles pour la Nocturne

Samedi 9 juillet, nous aurons le plaisir de vous accueillir sur notre première nocturne de l'été.

A partir de 18h, place du Général de Gaulle, vous pourrez découvrir nos différents artisans et leurs savoir-faire (bijoux, poteries, couture, pierres, ...) tout en dégustant des fouées et des crêpes et pour les plus gourmands du couscous ou des moules frites.

Côté animations, des déambulations seront proposées avec le Lion de la Cie Matchiem et les robots de la Cie Youplaboum avec les Anargonautes.

Les Barons du Bayou vous emmèneront au fin fond de la Louisiane avec des morceaux de jazz tout au long de la soirée.

Le salon du livre s'installe à Saint-Mexme

Ce premier salon du livre de Chinon se tiendra les 9 et 10 juillet à la collégiale Saint-Mexme.

Il réunira près de 70 auteurs de tous les genres, du roman à la poésie, du livre jeunesse au polar ou du fantastique à l'histoire avec ou sans un grand H.

Outre les dédicaces, quatre conférences et débats très divers seront proposés au public sur des thèmes d'actualité, des questions de société ou encore des sujets controversés comme l'ufologie et les observations d'OVNIS en Touraine.

L'entrée est totalement libre pour tous les publics et une buvette et de la petite restauration vous permettront de vous relaxer entre deux dédicaces.

Tous en caisses à savons à Chinon

La course de caisses à savons, c'est la nouvelle manifestation à Chinon pour cet été 2022 !

Elle se déroulera le dimanche 10 juillet à partir de 10h.

Très prisées dans les années 50, les caisses à savon reviennent sur le devant de la scène depuis quelques années en remettant au goût du jour ces fameuses courses porteuses de moments follement décalés.

28 véhicules sont annoncés au départ qui se situera rue Pierre et Marie Curie, avec des équipages plus motivés les uns que les autres.



Le beach volley à l'honneur

La plage des Bonnes Sœurs située à côté de la guinguette et face à la forteresse accueille depuis quelques jours un terrain de beach volley mis à disposition des sportifs pour tout l'été. Il est ouvert et gratuit tous les jours de juillet et août avec un paysage magique entre Vienne et coteau !

Ne manquez pas également la nouvelle édition du **tournoi de beach volley qui se déroulera le dimanche 24 juillet sur cette même plage, à partir de 10h**, ouvert à tous, licenciés ou non licenciés.

Une journée sportive où plusieurs équipes se disputeront la première place avec une vue imprenable sur le château !



Vivez le 14 juillet à Chinon



La cérémonie officielle se tiendra au Monument aux Morts, **place Jeanne d'Arc à 10h15** avec l'orchestre de la Vallée de la Vienne, les sapeurs-pompiers et l'armée. Les portes drapeaux seront également présents pour la cérémonie avant de défiler avec l'ensemble des officiels jusqu'à l'Hôtel de Ville pour la remise des médailles aux pompiers et le vin d'honneur.

De 16h à 17h, un bal festif attend les enfants à la Guinguette Rabelaisienne, où ils sont invités à venir danser, chanter, s'amuser et voyager sur des rythmes divers et variés.

Dès 23h, le feu d'artifice enchantera les cieux avec un majestueux spectacle aux mille couleurs qui illuminera Chinon pendant 20 minutes.

Pour finir, Michel Ville et ses musiciens animeront le bal **à partir de 23h30** avec entrain et dynamisme pour une soirée endiablée en centre-ville.

Les nouvelles règles de circulation du Quai Pasteur

Le Quai Pasteur a réouvert suite aux travaux qui ont eu lieu ces derniers mois et nous devons collectivement nous réapproprier cet espace public et ses nouvelles règles en matière de circulation et de stationnement.

La mise en place du chaudiou ou chaussée à voie centrale banalisée va permettre de réduire la vitesse sur cet axe fréquenté par les voitures, les motos et les vélos.

Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur les bords de la chaussée appelés rives.

La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement.

Ces derniers empruntent donc ponctuellement la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes et, à défaut, en ralentissant.

Côté stationnement, la Ville rappelle qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs pour la sécurité de tous !

Hausse des prix de l'énergie : une démarche proactive pour limiter les impacts

Comme tous les acteurs économiques et toutes les collectivités, nous devons faire face à la hausse importante du coût des différentes sources d'énergie.

La Ville de Chinon met en place un programme global, aux différentes échelles de temps, pour limiter les consommations et compenser une partie de l'impact sur les finances publiques. L'esprit global de la démarche est une logique de « chasse au gaspi » qui associe les différents acteurs. Cette démarche, outre sa dimension économique, intègre le volet environnemental qui était déjà en cours de déploiement.

Dans un premier temps, 3 axes sont choisis :

>>> la consommation d'énergie dans les bâtiments publics : sur la base d'une analyse bâtiment par bâtiment, des travaux d'amélioration seront programmés et priorisés en fonction des possibilités financières de la ville. Une dynamique de maîtrise et de réduction des consommations sera d'autre part engagée en association avec les résidents de chaque bâtiment. Les écoles seront intégrées à cette démarche à la rentrée.

Les opérations de grande rénovation intègrent d'ores et déjà un important volet énergétique : les travaux programmés en fin d'année sur l'école Jacques Prévert doivent, par exemple, permettre une baisse de 15% des consommations.

>>> la consommation d'eau sur les différents équipements et bâtiments. Cette démarche sera engagée au niveau de la Communauté de Communes avec la collaboration de l'Établissement Public du Bassin de la Vienne qui propose ce type d'appui aux collectivités.

Une démarche de sensibilisation des habitants sur ce même thème sera menée en collaboration avec le CPIE.

>>> la consommation d'électricité liée à l'éclairage public :

- dans le cadre du transfert envisagé de la gestion de l'éclairage public au SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire) en fin d'année, un programme d'investissement vers des dispositifs basse consommation sera engagé.

- les périodes d'allumage de l'éclairage public seront révisées en concertation avec les riverains des différents quartiers. D'ores et déjà à compter du 10 juillet, l'éclairage sera éteint dans tous les quartiers à l'exception du cœur de ville, des grands axes de circulation et de la zone artisanale à 22h (au lieu 23h ou, dans certaines zones, d'un allumage partiel toute la nuit).

Ces mesures sont déjà appliquées dans la plupart des communes environnantes.

Les horaires du matin (allumage de 6h30 jusqu'au lever du jour) ne sont pas modifiés.

Les gains réalisés (plusieurs milliers d'euros pour la seule mesure immédiate sur l'éclairage public) seront communiqués régulièrement.

Retrouvez toutes nos actualités sur le site de la mairie : www.ville-chinon.com

Responsable de la publication : Jean-Luc Dupont

Contact : Mairie de Chinon - 02 47 93 53 00.

Impression : Multi Impressions - Dépôt légal : Juillet 2022

